



NÉVILLE

M A I R I E
Rue de l'Eglise
76460 NÉVILLE

ARRETE MUNICIPAL

04-2025

Le Maire de la Commune de Neville,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Voirie routière

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété

Compte tenu de la demande de l'Entreprise GRACZYNSKY TRAPLOIR située à Dardilly

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures utiles en vue de réglementer la circulation des véhicules sur la voie publique et éviter les accidents,

A R R E T E

Article 1 :

L'Entreprise GRACZYNSKY est autorisée à empiéter sur la chaussée pour effectuer des travaux d'extension de réseau BT à partir du 10 mars 2025 au niveau de la rue de la Poste D69.

Article 2 :

A partir du 10 mars 2025 et pendant toute la durée des travaux, la circulation de la rue de la Poste sera perturbée.

Article 3 :

Des panneaux de signalisation seront mis en place pour matérialiser ces mesures par l'entreprise en charge des travaux.

Article 4 :

Ampliation de cet arrêté sera transmise à l'entreprise et au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Valéry.

Fait à Néville, le 06/03/2025

Le Maire

André-Pierre BOURDON.

